

# Association du BASSIN DU MADON

Siège : Mairie de Mattaincourt

Adresse de correspondance :

Assoc BASSIN DU MADON

Chez M LAIBE Jean-François

2, rue du centre - 88500 MATTAINCOURT

tél & fax 03 29 37 10 71 courriel [info@madon.asso.fr](mailto:info@madon.asso.fr)



## INFO-MADON N°2

**Edito** Les crues d'octobre ont provoqué une réactualisation de questions et de réflexions de tous les acteurs du bassin du Madon. Nous le constatons d'abord au sein de l'association. Alors que nos appels à l'organisation et à la gestion face aux aléas de la rivière étaient écoutés au mieux poliment par les responsables publics dont la plupart - l'exception notable des services dépendant de la préfecture - n'avaient même pas pris la peine d'une réponse, il y a aujourd'hui, face à l'évidence une attention plus grande aux questions posées par notre association. Le chemin sera long avant que de cette attention polie on en arrive à des réalisations concrètes. Parce que la crue, une fois passée est vite oubliée par des élus et des administrateurs peu habitués à travailler sur le long terme. Tout programme visant à la réduction du risque de crue est forcément à perte de vue quand on se situe à l'échelle du temps entre deux élections. Les élus passent, les administrateurs poursuivent leur plan de carrière qui les déplacent au même rythme. L'espoir que les choses changent et s'inscrivent dans une vision plus large à l'échelle du temps pourrait venir avec une association de ceux qui restent, au fil des années, face aux aléas de la rivière



**Au fil de l'eau** Le 30 novembre s'est tenue à Mirecourt une réunion autour du Préfet rassemblant les directeurs des grands services de l'état (DDE, DIRENE, DDAF), Météofrance. Les Maires des 12 communes du bassin "Madon centre" défini par le PPRI (Plan de Prévention des Risques) y participaient également. L'association avait été invitée par le Préfet.

Par ailleurs nous échangeons des courriers avec le Conseil Général et avec le Député Gautier.

De ces échanges nous retirons quelques certitudes et beaucoup de questions exposées ci-dessous sans ordre d'importance.

• Un pouvoir d'agir morcelé et trop complexe à mettre en œuvre :

Le Préfet lui-même a ouvert la réunion du 30 novembre en évoquant la multiplicité des acteurs et le constat qu'il fallait agir et arbitrer avec des contraintes multiples et gérer des intérêts contradictoires. Les acteurs sont trop nombreux et se paralysent dans toute action par la multitude des accords à rassembler.

Mattaincourt, le 12 décembre 2006

Aujourd'hui, il n'existe pas de lieu qui rassemble à la fois la réglementation et la répartition des compétences. Chacun dans ces conditions attend de l'autre qu'il entreprenne une action.

C'est ce qui explique par exemple qu'à ce jour, alors que tout le monde voit bien que des choses pourraient être faites, notamment en matière de curage et d'entretien du lit ou des berges du Madon, RIEN n'a encore été entrepris.

• **L'Etat** est présent dans le débat et son action se décline au travers de ses diverses composantes. Tout d'abord le Préfet qui manifeste une écoute, une volonté réelle de trouver des solutions tout en indiquant clairement qu'il ne revient pas à l'Etat de tout faire notamment en ce qui concerne le financement.

- La DIRENE est l'organisme en charge du dispositif de prévention. Il apparaît que cette administration vient de se doter de nouveaux outils pour une mission qui ne concernerait pas seulement le relevé des flux mais aussi la prévision dans un schéma analogue à ce que fait Météofrance concernant les prévisions atmosphériques. Notre appréciation de l'efficacité de ce dispositif est sévère. Tout d'abord parce que, ce service de l'Etat, qui gère l'ensemble du bassin de la Moselle ne voit en ce qui concerne le Madon que ce qui se passe à Mirecourt, la station la plus en amont. L'évolution des mesures sur cette station permet peut-être de prévoir ce qui va se passer en aval, sûrement pas ce qui se passe à Mirecourt. Ainsi l'appréciation beaucoup trop générale de la situation est quasiment inutile pour ce qui concerne notre "portion" de Madon. Il faut ajouter que le site internet qui diffuse l'information est très incomplet pour les données sur Mirecourt et n'est pas remis à jour en temps opportun. Une sérieuse évolution du dispositif serait à envisager.

- La DDE est chargée de l'élaboration du PPRI. Nous apprécions qu'elle conduit cette tâche avec un souci maximum d'intégrer les contraintes locales. Elle ne dispose pour ce faire que de faibles marges de manœuvre compte tenu de l'énorme contrainte des règlements divers et variés dont elle doit tenir compte dans la rédaction du document. Il appartient aux riverains et à notre association de poursuivre le travail de réflexion - et de pression - afin d'obtenir les adaptations de texte à une meilleure réalité du terrain. Il nous appartient également de veiller à ce qu'aucune dérogation, qui ne serait consentie par l'ensemble des riverains eux-mêmes, ne puisse être admise par cette administration dans la délivrance des permis de construire. La sage décision de reprendre d'ici fin 2007 la cartographie du zonage des rives du Madon devra être suivie avec une particulière attention.

- La DDAF est présente mais se montre discrète quant à l'élaboration de solutions de réduction des risques.

- Météofrance dispose des informations générales qui permettent de prévoir les alertes. Nous estimons qu'un effort de finesse est cependant nécessaire pour apporter plus d'efficacité au dispositif global de prévision. C'est à partir des alertes de Météofrance que doivent être activés les autres services de prévisions qui devraient alors entrer dans une veille active.

• **Le Département** pour le moment est absent. Le service "Pôle de l'environnement" nous rappelle que le Conseil Général "*appuie de manière volontaire, via des moyens financiers importants, les structures mises en place suite aux précédents événements climatiques*". Mais il renvoie chacun "*des propriétaires, des Maires ou de l'Etat*" à ses responsabilités oubliant curieusement son rôle direct dans la gestion des routes et des services de secours.

• **Les Communes** à ce jour n'ont pas mesuré l'importance de leur rôle dans la gestion raisonnée des crues. A l'issue de la réunion du 30 novembre, la déception est grande de n'avoir trouvé aucune volonté commune d'envisager le regroupement nécessaire de toutes les communes dans une structure unique pour aborder la gestion de l'entretien et des crises répétitives sur le Madon.

Il faut dire que la complexité juridique de cette gestion effraie les meilleures bonnes volontés. Ainsi en est-il de la situation ubuesque créée par un souche échoué dans le lit de la rivière .

Cette complexité a une conséquence que chacun peut voir aujourd'hui : 2 mois après une inondation majeure et alors que le risque est très présent du fait de la saison AUCUN TRAVAIL D'ENTRETIEN N'A ETE ENTREPRIS. Chacun attend de l'autre une initiative.

Que dire quand il s'agit d'envisager des travaux plus conséquents ? (modification d'un pont, retenue sèche ...). Nos élus semblent tétanisés par la perspective d'avoir à financer quoique ce soit d'autant plus que l'enjeu n'est pas le même selon les communes.

A ce jour, aucune initiative n'est prise en ce sens. Les Communes attendent ... un compte rendu de la réunion du 30 novembre qui doit être établi par les services de la préfecture.

• D'autres intervenants sont absents mais ne manqueront pas de se lever dès qu'une quelconque initiative sera prise : Groupements de communes, associations diverses dont les associations de pêche. Au total, si l'on veut rassembler tous les acteurs autour du Madon entre Vioménil et Pont Saint Vincent, c'est plusieurs centaines de personnes qui constituent le tour de table.

Au milieu de cette jungle que pouvons nous faire ?

Tout d'abord poursuivre notre rassemblement. L'association a pour vocation de rassembler, comme le précise ses statuts, tous ceux qui ont la volonté de "*valoriser un patrimoine commun*". Cette évolution de puissance de l'association doit s'organiser dans deux directions : accroissement du nombre et structuration du travail associatif.

Puisqu'il n'existe pas de lieu qui regroupe l'information sur les réglementations diverses et la compétence des acteurs publics sur la gestion de la rivière, ayons l'ambition de commencer ce travail pour apprendre ce que sont nos devoirs et nos droits.

La suite du programme simple : études des flux et des moyens de régulation, entretien du lit de la rivière, travaux d'aménagements. Autant de dossiers qui vont nécessiter du travail associatif et du temps.



## Informations

• **SITE WEB** L'association va disposer d'un site internet qui sera prochainement mis en service avec l'ambition de mettre à disposition de tous de l'information et de la documentation. Un appel est ici lancé à toute personne intéressée pour participer au développement de ce site. Candidature par mail à <info@madon.asso.fr>

• **PERMANENCE** A partir de janvier l'association se réunira de façon informelle, pour recevoir les adhérents, organiser le travail et répondre à toute initiatives, tous les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> LUNDI de chaque mois à 18h00. Cette réunion est localisée à Mattaincourt, salle des activités (au fond de l'impasse à gauche de la basilique). Venez partager le travail, les idées, mais aussi un moment de convivialité.

• **REUNION** Le 12 décembre, une réunion d'information tenue par notre association a rassemblé à Mirecourt plus de 50 riverains. A cette occasion, nous avons expliqué les enjeux du PPRI et comment nous sommes mobilisés pour que les élus et les administrations prennent mieux en compte nos problèmes. Plus de 20 adhésions nouvelles ont été enregistrées ce qui porte le total de nos membres sur Mirecourt à plus de 30 personnes.

- **DOCUMENTATION** Pour organiser et développer un service de documentation, l'association recherche encore plus de volontaires. Prendre contact avec JF LAIBE (03 29 37 10 71).